



CAHIER DES CHARGES

EVALUATION DE LA QUALITE DES ESSMS

LOT N° 1 : SAJ DINAMO L'ETAPE

Version 01 – Mars 2024

CIRCUIT DE REDACTION ET VALIDATION DU DOCUMENT

Référent :	Rédacteurs :	Personne(s) ou instances consultée(s) :	Approbateur
Responsable Qualité	Responsable Qualité	Directrice de plateforme médico-sociale (DPMS)	Directeur Général (DG)

HISTORIQUE DES VERSIONS

Versions	Dates	Commentaires
01	07/03/2024	Validation DG et DPMS

SOMMAIRE

I. CONTEXTE REGLEMENTAIRE ET OBJET DE LA MISE EN CONCURRENCE	4
II. PRESENTATION DE L'ASSOCIATION	4
III. PROCEDURE DE MISE EN CONCURRENCE	9
1. PERIMETRE ET DESCRIPTION DES ETABLISSEMENTS ET SERVICES	9
2. CALENDRIER DE LA MISE EN CONCURRENCE.....	10
3. MODALITES DE DIFFUSION	10
4. DESCRIPTION DES PRESTATIONS ATTENDUES.....	11
5. COMPOSITION DU DOSSIER DE REPONSE ET MODALITES D'ENVOI.....	12
6. MODALITES DE SELECTION DE L'ORGANISME EVALUATEUR ET CONTRACTUALISATION	13
6.1 Commission de sélection.....	13
6.2 Critères de sélection.....	13
6.3 Profils des intervenants.....	14
6.4 Non accréditation de l'organisme évaluateur	15
6.5 Délais de validités des offres	15
6.6 Notification des résultats.....	15

I. CONTEXTE REGLEMENTAIRE ET OBJET DE LA MISE EN CONCURRENCE

Dans le cadre de l'article L312-8 du code de l'action sociale et des familles, les établissements et services sociaux et médico-sociaux relevant de l'article L312-1 du code de l'action sociale et des familles sont tenus de procéder à une évaluation de la qualité des prestations qu'ils délivrent par un organisme extérieur accrédité, dans le respect du référentiel élaboré par la Haute Autorité en Santé (HAS) et publié en 2022.

La démarche d'évaluation portée par la Haute Autorité de Santé (HAS) vise prioritairement à permettre à la personne accompagnée d'être actrice de son parcours, à renforcer la dynamique qualité au sein des établissements et services et à promouvoir une démarche porteuse de sens pour les ESSMS et leurs professionnels.

L'évaluation doit être réalisée par un organisme tiers de l'ESSMS dans le respect du référentiel national d'évaluation unique établi par la Haute Autorité de Santé (HAS).

L'organisme évaluateur doit répondre aux conditions prévues par :

- Le cahier des charges applicable aux organismes chargés de l'évaluation des ESSM, publié par la HAS le 12 mai 2022
- Le décret n°2002-742 du 28 avril 2022 : il doit notamment figurer sur la liste publiée sur le site internet de la HAS.

Les résultats des évaluations sont transmis conformément aux arrêtés de programmation aux autorités de contrôle et de tarification (ARS et/ou CD) selon les modalités définies par elles, ainsi qu'à la HAS via la plateforme SYNAE.

Les dispositions du présent cahier des charges ont pour but de :

- présenter les exigences requises par les PEP 01 pour la réalisation de l'évaluation de ses ESSMS, conformément aux exigences de la HAS ;
- sélectionner le (ou les) prestataire(s) qui procéderont à ces évaluations.

II. PRESENTATION DE L'ASSOCIATION

L'association « Les PEP 01 », promotrice depuis 100 ans de la solidarité en action, l'inclusion pour tous dans un cadre laïque, au service des parcours de chacun, comporte 3 grands secteurs d'activité.

Elle souhaite que chacune des 2000 personnes bénéficiaires devienne actrice de son inclusion, au travers de la gestion d'une quinzaine de dispositifs et services dans le champ :

- ✓ éducatif (PIJ, cours à domicile, maison des adolescents – 1000 bénéficiaires),
- ✓ social (aides solidaires – 600 bénéficiaires, protection de l'enfance, 70 bénéficiaires)
- ✓ et médico-social (IME, SESSAD, dispositifs pour jeunes adultes, 250 bénéficiaires).

Les PEP 01 proposent un regroupement d'établissements et services reliés et coordonnés au service du parcours des personnes.

Liée à une Fédération (la FGPEP, forte de 25 000 salariés) et à une association régionale, elle mobilise dans l'Ain chaque année 50 bénévoles et 200 salariés.

Les PEP 01 gèrent 2 plateformes réunissant actuellement les établissements et services sociaux et médicaux-sociaux suivants :

Plateforme sociale :

Depuis 2018, le dispositif Protection de l'Enfance s'est développé afin de proposer des solutions adaptées aux besoins des tous les jeunes confiés.

- **Le Dispositif les Ricochets** composé d'une MECS et d'un SAFREN, situé sur la commune de Dagneux. La Mecs accompagne 36 enfants âgés de 3 à 18 ans ? SAFREN 32 enfants âgés de 6 à 18 ans. Ce dispositif offre un accompagnement adapté et modulable à l'enfant et sa famille.
- **Le Dispositif Passerelle** composée d'Appartement Jeunes Majeurs pour 8 jeunes, âgés de 18 à 21 ans, d'une équipe d'insertion de 5 adolescents, âgés de 16 à 18 ans et d'un foyer semi-autonome pour 5 adolescents, âgés de 16 à 18 ans, soutiennent l'insertion et l'autonomie des 16/21 ans. Ce dispositif se situe sur la commune d'Ambérieu.
- **Le Dispositif OASIS**, composé d'une équipe mobile, accompagnant 6 jeunes âgés de 6 à 18 ans et d'un foyer adapté de 6 places pour les 6-18 ans, a pour vocation d'offrir l'attention, les soins, l'inclusion et la Sécurité, situé sur le secteur d'Ambérieu en Bugey

Plateforme médico-sociale :

Deux services pour adultes

- Le **Service d'accueil de jour (SAJ) DINAMO L'ETAPE** à Montréal-la-Cluse : ouvert depuis 2020, et dévolu à l'accueil de jeunes adultes (18-40 ans). Ce service accueille actuellement 11 personnes (file active) et doublera sa capacité à partir de mai 2023. Les places autorisées seront pour moitié médicalisées (EAM) et pour moitié non médicalisées (EANM).
- Le **Dispositif d'Insertion Professionnelle** : il accompagne 18 jeunes adultes de 16 à 30 ans en situation de handicap pour l'accès et le maintien dans l'emploi. Financement en crédits non reconductibles par l'ARS depuis 2019.

Des services et dispositifs pour les jeunes

- Le **Dispositif Intégré d'INclusion et d'Accompagnement vers le Milieu Ordinaire** – DIME DINAMO – comprenant un IME, un SESSAD et une UEMA (autorisation en dispositif depuis fin 2022) :
 - ✓ Le Service d'Education Spécialisée et de Soins A Domicile (SESSAD) du Bugey est situé à Nantua et couvre le Haut Bugey – Valserhône, Oyonnax, Brénod et Hauteville. Il est composé d'un SESSAD Scolaire et d'un SESSAD Professionnel. Le SESSAD Scolaire est autorisé pour accompagner 23 enfants, adolescents et jeunes adultes de 3 à 20 ans (file active en 2022 : 29). Le SESSAD Professionnel est autorisé pour 16 jeunes adultes de 16 à 20 ans (file active en 2022 : 21).

L'IME DINAMO SCO situé à Montréal-la Cluse accompagne des enfants présentant des déficiences intellectuelles légères à moyennes, avec ou sans troubles associés. Il s'ouvre progressivement vers l'accompagnement d'enfants présentant des troubles du spectre de l'autisme. Il est autorisé pour 26 enfants en demi-pension et 6 en internat (file active en 2022 : 36). Il dispose d'1 Unité d'Enseignement Externalisée à l'Ecole élémentaire de Montréal-la Cluse et au collège Théodore Rosset de MLC et de 3 Unités d'enseignement au sein de l'établissement.

- Le **Dispositif d'INclusion et d'Accompagnement vers le Milieu Ordinaire PROfessionnel** – DINAMO PRO – comprenant un IME, accompagne 75 jeunes de 12 à 20 ans en internat, en semi-internat, en accueil séquentiel. Ceux-ci présentent des déficiences intellectuelles légères à moyennes avec ou sans troubles associés. Cet établissement est situé à Hauteville-Lompnes, avec une *antenne au CECOF d'Ambérieu, et des appartements éducatifs à Ambérieu* (file active 2022 : 83). Il dispose de **2 Unités d'Enseignement Externalisées** au collège Sixdenier d'Hauteville, de **3 Unités d'enseignement** au sein de l'établissement et d'une **Unité d'Enseignement Élémentaire Autisme** à Tenay.
- Le **Service pour l'Inclusion et l'Autonomie des Aveugles et Malvoyants de l'Ain** – SIAAM 01 – est habilité Service d'Accompagnement Familial et d'Education Précoce (SAFEP) et Service d'Aide à l'Acquisition de l'Autonomie et à l'Intégration Scolaire (SAAAIS) pour accompagner des enfants, adolescents et jeunes adultes (de 3 à 20 ans) en situation de handicap visuel. Situé à Bourg en Bresse ce service est autorisé pour 30 jeunes déficients visuels du département de l'Ain (file active 2022 : 44).
- Le **SESSAD autisme** à Valserhône et dans le Pays de Gex auquel sont rattachées **1 Unité d'Enseignement Maternelle Autisme - UEMA**, à Prévessin et **1 Unité d'Enseignement Élémentaire Autisme - UEEA** à Valserhône. Ces services permettent l'accompagnement d'enfants et de jeunes de 3 à 20 ans porteurs de TSA. Le SESSAD est autorisé pour 29 places (50 en file active), l'UEMA pour **7 places** (11 enfants en file active) **et l'UEEA pour 10 places.**
- Le **Pôle de Compétences et de Prestations Externalisées** – PCPE – appelé DINAMO +, propose une coordination des acteurs institutionnels, libéraux et/ou prestataires de service et intervenants à domicile pour des enfants et adolescents, bénéficiant d'une orientation MDPH, non aboutie.
- Une **offre de type CMPP à orientation « évaluation et diagnostic des TSA »**. Ce dispositif prévu pour une dizaine de places en file active, vient répondre pour partie, à la faible offre diagnostique sur le territoire du Haut Bugéy et du Pays de Gex, en cohérence avec le PCPE et le présent projet.
- La **plateforme de coordination et d'orientation** (PCO de l'Ain) portée par les PEP 01 depuis octobre 2020, propose aux enfants de 0 à 12 ans, susceptibles de présenter des troubles du neuro développement, repérés par des professionnels médicaux, paramédicaux ou par les familles, sur adressage d'un médecin, de bénéficier de forfaits précoces délivrés par les professionnels libéraux ayant conventionné avec la PCO et financés par l'Assurance Maladie.
- Une **Equipe Mobile d'Appui à la Scolarisation (EMAS)** pour renforcer la scolarisation des élèves en situation de handicap en apportant une expertise et des ressources aux établissements scolaires.
- La **Communauté 360** : portée administrativement par les PEP 01, et en partenariat étroit avec la MDPH, ce réseau départemental se structure pour soutenir les parcours

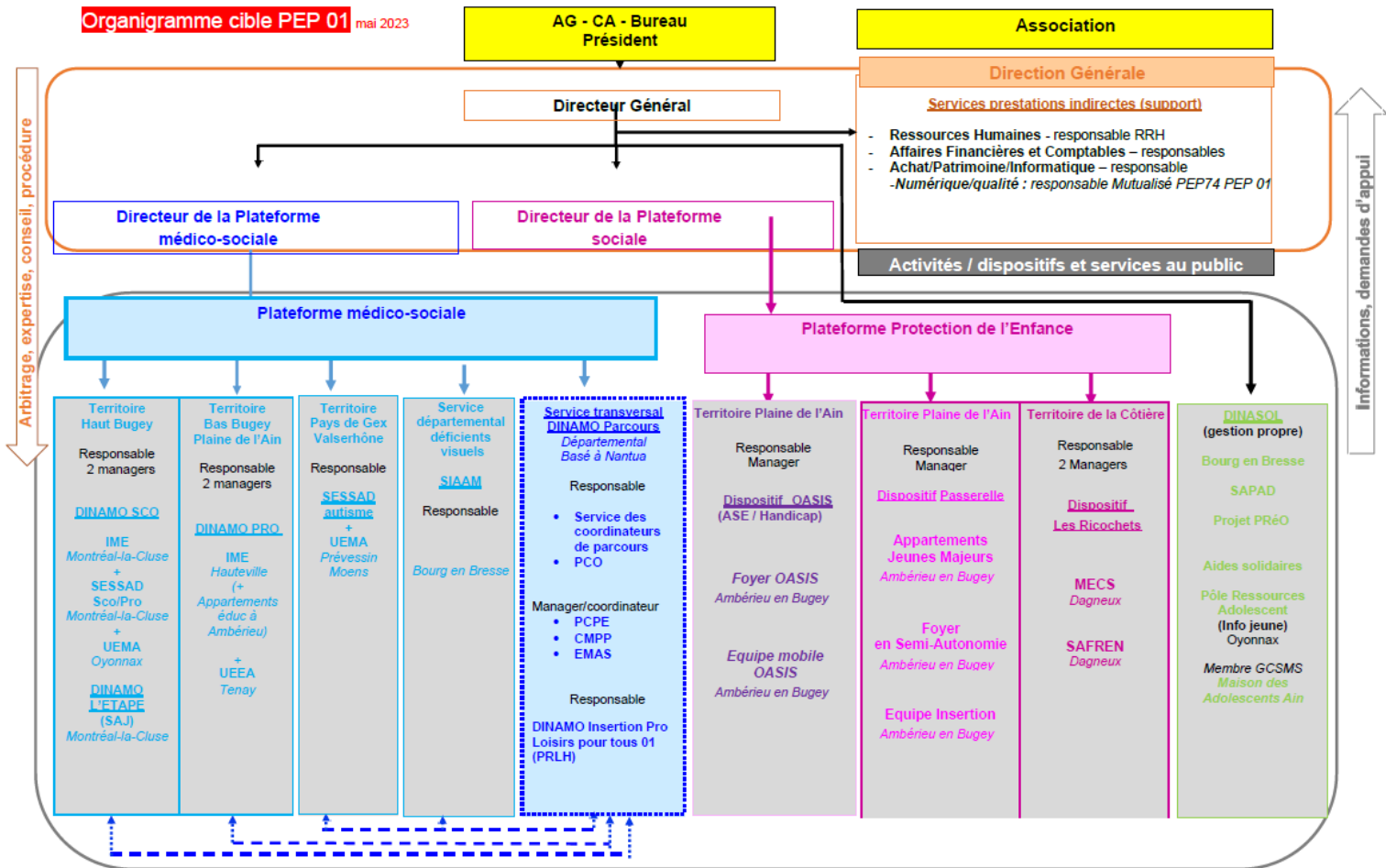
de vie des personnes, rechercher des solutions concrètes et activer les réponses au plus près des lieux de vie des personnes et ainsi éviter les ruptures de parcours.

Les PEP 01 sont organisées sous la forme d'une **plateforme de services**, avec un service de Coordination de Parcours Personnalisé proposé aux bénéficiaires de la plateforme.

Carte d'identité des PEP 01 :

Organisme gestionnaire	PEP 01
Nature juridique	Association loi 1901 déclarée le 07 juin 1974
Capacité gestionnaire	6 autorisations ESSMS 1 siège autorisé à Bourg-en-Bresse
Ressources Humaines	Environ 200 salariés
Territoire couvert	Ain
N° SIRET	siège : 315 502 013 000 40
N° FINESS Juridique	01 078 594 7
Adresse	Maison de l'Education – 7 avenue Jean-Marie Verne 01000 BOURG en BRESSE Téléphone : 04 74 21 73 09 Courriel : siégepep01@lespep01.org
Site	http://www.lespep01.org
Directeur général	Fabrice BOUSQUET

Organigramme des PEP 01



III. PROCEDURE DE MISE EN CONCURRENCE

1. PERIMETRE ET DESCRIPTION DES ETABLISSEMENTS ET SERVICES

STRUCTURE	Détail structure et services rattachés administrativement	N°FINESS	Nb places	Date dernier renouvellement d'autorisation
DINAMO PRO	IME La Savoie (Hauteville)	01 078 066 6	68	03/01/2017
	UEEA Tenay	01 078 066 6	7	03/01/2017
DIME DINAMO	Regroupement IME SESSAD SCO PRO + UEMA	01 078 054 2	71	03/01/2017
	internat		6	
	accueil de jour (jeunes avec DI) 3-20		12	
	Accueil de jour (jeunes avec TSA) 3-20		14	
	prestations milieu ordinaire 12-20		16	
	prestations milieu ordinaire 3-20		23	
	UEMA Oyonnax		7	03/01/2017
	PCPE	01 078 054 2		
	Dispositif EMAS	01 078 054 2		
SIAAM 01	SAFEP/SAAAIS	01 000 368 9	30	24/06/2020
	Communauté 360			
SESSAD Autisme	SESSAD Autisme	01 001 069 2	29	01/07/2017
	UEMA Prévessin PDG	01 001 069 2	7	01/07/2017
	UEAA Valserhone	01 001 069 2	7	01/07/2017
	Dispositif PCO 0-12 ans	01 001 069 2		14/09/2020
PPE	MECS Les Ricochets	01 078 414 8		03/01/2017
	SAFREN Les Ricochets	01 078 414 8		03/01/2017
	Passerelle (Service d'Hébergement Individualisé Diversifié) Appartements jeunes majeurs	01 078 414 8		03/01/2017
	Foyer semi-autonomie	01 078 414 8		03/01/2017
	Equipe Mobile insertion	01 078 414 8		03/01/2017
	Dispositif Oasis foyer adapté	01 078 066 6 (ARS) 01 078 414 8 (CD)	6	03/01/2017
	Dispositif Oasis équipe mobile	01 078 066 6 (ARS) 01 078 414 8 (CD)	6	03/01/2017
	DINAMO L'ETAPE	SAJ	01 001 285 4 (ARS et CD) EAM 01 001 190 6 (CD) EANM	20

LOT N°1

Etablissement ou service n°1 : SAJ avec précision des annexes/antennes le cas échéant	
Localisation	Montréal la Cluse
Public accueilli	Personnes adultes en situation de handicap avec notification MDPH Adultes âgés de 18 à 40 ans porteurs de Troubles Neurodéveloppementaux
Capacité autorisée	10 places autorisées EANM (Etablissement d'Accueil Non médicalisé) sans hébergement 10 places autorisées EAM (Etablissement d'Accueil Médicalisé) sans hébergement depuis le 07/11/2023
Nombre ETP	16 salariés 9,7 ETP
Date d'autorisation	02/06/2020
Date d'ouverture	Septembre 2020
Date dernière évaluation interne	En cours de réalisation
Date dernière évaluation externe	
Date de remise des résultats de l'évaluation	

Tous les autres établissements et services des PEP 01 sont concernés par une évaluation au plus tard au 2nd semestre 2027 et feront l'objet d'une mise en concurrence ultérieure.

2. CALENDRIER DE LA MISE EN CONCURRENCE

Date de publication du CDC	08/03/2024
Date limite pour tous renseignements complémentaires	08/04/2024
Date limite de réception des propositions	09/04/2024
Date d'ouverture des plis et pré-sélection des candidats	10/04/2024
Date de rencontre des candidats	19/04/2024 matin (horaire à définir)
Date de sélection de l'organisme retenu	19/04/2024
Date de lancement de l'évaluation	Juillet 2024

3. MODALITES DE DIFFUSION

L'appel à candidature est diffusé sur tout support digital public à disposition de l'association. Le présent cahier des charges sera diffusé via le site internet de l'association accessible depuis l'adresse suivante : <https://www.lespep01.org/>

Par ailleurs, l'Association procède à un envoi du cahier des charges à une sélection d'organismes accrédités sélectionnés dans la liste publiée par l'HAS.

4. DESCRIPTION DES PRESTATIONS ATTENDUES

Il est attendu de l'organisme prestataire qu'il :

- Garantisse une **méthodologie d'intervention** répondant aux outils et méthodes d'évaluation validés et publiés par la HAS (référentiel, manuel et procédure d'évaluation, système d'information dédié)
- Constitue des équipes **d'au moins 2 intervenants** (le nombre est à ajuster suivant la taille de l'établissement ou du service).
- Séquence les différentes tâches pour que la démarche d'évaluation fasse l'objet d'un **diagnostic partagé** avec l'établissement/service, afin de s'assurer que les informations recueillies ont bien été interprétées
- Elabore un échéancier des différentes étapes pour chaque ESSMS à partir de l'arrêté de programmation communiqué par l'Autorité de contrôle et de tarification
- Propose un calendrier réaliste, tenant compte des contraintes liées à l'activité quotidienne de l'établissement ou du service :
 - La phase préparatoire
 - Les visites sur site(s) devront avoir lieu selon le calendrier publié par l'Autorité de contrôle et de tarification.
 - Le pré-rapport devra être transmis au plus tard dans le délai d'un mois après la réalisation de la visite sur le site (plateforme SYNAE)]
 - Le rapport définitif devra être communiqué au plus tard dans le délai d'un mois à compter de la réception des observations de l'ESSMS sur le pré-rapport.
- Propose un temps d'explication de la procédure d'évaluation et des attendus du référentiel, au Directeur Général, Responsable Qualité de l'association, Directeurs et responsables de territoire des ESSMS concernés par la présente procédure (et autant que de besoin, à leurs équipes).
- Réalise les différentes séquences prévues par le manuel d'évaluation des ESSMS réalisé par la HAS, à savoir :
 - Des séquences organisationnelles : séquences communes à toutes les visites d'évaluation (réunion d'ouverture, visite de la structure, débriefing journalier, bilan de fin de visite) ;
 - Des séquences d'investigations : entretiens à réaliser sur la base des critères d'évaluation applicables à l'ESSMS évalué et des méthodes d'évaluation définies, consultation documentaire et observations.

Le rapport d'évaluation

La mission d'évaluation doit faire l'objet d'un **rapport d'évaluation** rédigé sur la base des outils élaborés par la HAS et disponibles par extraction des données enregistrées sur la plateforme SYNAE.

Le rapport d'évaluation sera produit selon les modalités suivantes :

- Le rapport d'évaluation reprend l'ensemble des éléments d'évaluation du référentiel cotés. Il met en valeur les axes forts, et les axes de progrès identifiés
- Il présente une représentation graphique des résultats pour en faciliter la lecture au niveau global, par chapitre et par thématique
- Il fait un focus sur la cotation des critères impératifs

5. COMPOSITION DU DOSSIER DE REPONSE ET MODALITES D'ENVOI

- Présentation de l'organisme évaluateur (historique, valeurs, prestations ...)
- Liste des références pour des prestations similaires (la distinction à faire entre accompagnement à l'évaluation interne et réalisation d'évaluations « externes »)
- Les qualifications et expériences des évaluateurs proposés (CV), en précisant les modalités de sélection des évaluateurs par l'organisme évaluateur
- Présentation de la méthodologie utilisée, en précisant la méthodologie de cotation si différente de celle prévue par le manuel qualité de la HAS

5.1 Liste des pièces à joindre

- ⇒ La copie de l'accréditation définitive ou de l'avis favorable de recevabilité opérationnelle notifié par le COFRAC ou par tout organisme européen équivalent signataire de l'accord multilatéral pris dans le cadre de la coordination européenne des organismes d'accréditation selon la norme EN ISO/IEC 17020
- ⇒ Copie de la recevabilité opérationnelle délivrée par la HAS
- ⇒ Extrait Kbis datant de moins de 3 mois
- ⇒ Justification d'un contrat d'assurance au titre de la responsabilité civile et de la responsabilité professionnelle en cas de dommage occasionné par l'exécution du marché

Il sera également mentionné dans la proposition commerciale le coût unitaire de chaque évaluation réalisée par ESSMS :

- Le nombre de jours facturés en détaillant les temps de visites sur site, les temps de réunion, les temps de rédaction...
- Les différents déplacements facturés

Un devis devra présenter à minima les éléments suivants :

Etapas	Nombre de jour/personne		Total	Montant	Montant
	Sur site	Hors site		HT	TTC
Préparation de l'évaluation					
Evaluation sur site					
Rédaction du pré-rapport					
Finalisation du rapport					
Frais de déplacement					

Devis devant intégrer les échanges avec au minimum 3 accompagnés traceurs

5.2 Modalités d'envoi

Le dossier complété devra être envoyé au plus tard le 31/03/2024 par mail à l'adresse suivante : directiongenerale@lespep01.org

6. MODALITES DE SELECTION DE L'ORGANISME EVALUATEUR ET CONTRACTUALISATION

6.1 Commission de sélection

Une commission de sélection se réunira au sein de l'association et aura pour mission :

- ⇒ D'étudier les propositions reçues et de sélectionner le ou les organismes retenus
- ⇒ De recevoir le ou les organismes sélectionnés (en présentiel ou visioconférence)
- ⇒ Classer les offres du ou des organismes sélectionnés
- ⇒ Opérer un choix final pour contractualisation

6.2 Critères de sélection

Les offres parvenues en dehors du délai prévu dans le cahier des charges ne seront pas prises en compte.

Les offres seront étudiées au regard des critères suivants :

Qualité du dossier technique	<ul style="list-style-type: none"> - Complétude du dossier - Clarté et compréhension de la prestation proposé
Méthodologie	<ul style="list-style-type: none"> - Compréhension et intégration du projet de l'association et de ses valeurs - Présentation des différentes étapes de réalisation de l'évaluation (préparation de l'évaluation sur site, réunion d'ouverture, évaluation sur site, modalités et planification des rencontres et des entretiens avec les différentes parties prenantes, réunion de clôture, élaboration et transmission du pré-rapport et du rapport final) - Prise en compte des spécificités et contraintes du service à évaluer - Echange et coordination entre l'organisme évaluateur et l'association
Expérience / adéquation des candidats / composition de l'équipe	<ul style="list-style-type: none"> - Support de présentation de l'organisme évaluateur - Expérience de l'organisme dans l'évaluation des ESSMS - Composition et expérience des équipes d'intervenants
Clarté des éléments financiers / rapport qualité-prix	<ul style="list-style-type: none"> - Détail des coûts des différentes étapes de l'évaluation (y compris les temps d'échanges avec les accompagnés traceurs) - Précision du coût journée/intervenant - Précision du coût des frais de déplacement - Détail du nombre de jours sur site et hors site et leur coût - Mention des prix en HT et TTC

6.3 Profils des intervenants

Les intervenants doivent présenter les qualités et compétences suivantes :

- Disposer de qualités relationnelles et d'adaptation aux personnes accompagnées et professionnels rencontrés en ESSMS ;
- Faire preuve de bienveillance et d'écoute pour installer les conditions d'un échange constructif ;
- Disposer d'une bonne communication écrite et orale ;
- Disposer d'une bonne connaissance de la réglementation, de l'organisation et du fonctionnement des ESSMS, ainsi que des profils des publics accompagnés, des process métiers et des types d'accompagnement proposés par les ESSMS ;
- Savoir définir le périmètre d'évaluation et appliquer les critères d'évaluation correspondant à la mission ;
- Conduire les évaluations sur la base des outils et méthodes d'évaluation publiés par la HAS ;
- Vérifier l'exactitude des informations recueillies, se questionner, analyser et rédiger un rapport circonstancié ;
- Savoir travailler en équipe

Les intervenants doivent également pouvoir justifier de leurs expériences, et notamment doivent :

- Démontrer une expérience professionnelle d'au moins trois années dans le secteur social et médico-social (métier de l'intervention sociale, éducative ou soignante, d'encadrement technique et opérationnel en ESSMS, d'auditeur, d'évaluateur ou de qualificateur) ;
- Être en activité ou avoir cessé d'exercer une activité professionnelle depuis moins de trois ans ;
- Disposer des compétences spécifiques nécessaires à l'évaluation de la coordination des soins pour l'évaluation de la qualité des prestations délivrées dans le secteur médico-social.

L'organisme évaluateur fournira les CV et tout document attestant des compétences des intervenants au sein des ESSMS de l'association.

IMPARTIALITE ET INDEPENDANCE :

En référence au cahier des charges applicables aux organismes chargés de l'évaluation des ESSMS (HAS, mai 2022), l'organisme évaluateur s'engage à réaliser les évaluations de manière indépendante et impartiale.

L'organisme doit pouvoir démontrer, à tout moment, pour lui-même et ses intervenants mandatés pour l'évaluation des ESSMS, qu'ils interviennent de manière objective et impartiale et qu'ils n'ont pas agi en tant que conseiller (assistance conseil, consulting, coaching) pour l'ESSMS ou l'organisation gestionnaire de l'ESSMS durant les 24 mois précédant la visite et les 12 mois suivants la visite d'évaluation.

Les délais s'entendent à compter de la date de réalisation de la mission d'évaluation des ESSMS considérés, soit le 1^e jour de la visite d'évaluation.

Pour ce faire, l'organisme évaluateur produira une attestation sur l'honneur de non intervention durant ces délais.

L'organisme évaluateur veille à ce que chacun de ses intervenants dans une mission d'évaluation au sein des services et établissements des PEP 01

- N'exerce pas son activité professionnelle au sein d'un ESSMS du même département que l'ESSMS évalué
- N'exerce pas ou plus, son activité professionnelle depuis cinq années dans l'ESSMS évalué, ni au sein des PEPSMB 73-74
- N'a pas d'intérêts directs ou indirects depuis cinq années dans l'ESSMS évalué, ni au sein des PEPSMB 73-74
- N'exerce pas au sein des autorités d'autorisation, de tarification et de contrôle des ESSMS, ni au sein de la HAS.

Pour ce faire, l'organisme évaluateur produira pour chacun des intervenants réalisant l'évaluation au sein des services et établissements des PEP 01 une attestation sur l'honneur garantissant le respect de ses dispositions.

6.4 Non accréditation de l'organisme évaluateur

Conformément aux dispositions de l'article 3 du décret n°2022-742, la recevabilité opérationnelle favorable reçue par le prestataire l'autorise à réaliser des prestations d'évaluation pour une durée de 18 mois. L'organisme prestataire s'engage à communiquer au commanditaire le résultat de son processus d'accréditation auprès du COFRAC dès qu'il en a connaissance.

Dans le cas d'une non-obtention de l'accréditation mentionnée à l'article 2 du décret du 28 avril 2022 par le prestataire retenu, ce dernier s'engage à reverser les sommes acquittées par les PEP 01 pour la réalisation d'une nouvelle évaluation.

6.5 Délais de validités des offres

Les candidats restent engagés par leur offre pendant une durée de 3 mois à compter de la date limite de remise des offres.

6.6 Notification des résultats

L'association s'engage à communiquer aux candidats les résultats de la présente mise en concurrence dans la semaine suivant la rencontre avec les candidats. Une fois la conclusion contractuelle du marché effective, un courrier sera envoyé aux autres candidats pour leur signifier qu'ils n'ont pas été retenus.

Renseignements complémentaires

Pour tout renseignement complémentaire, le candidat pourra adresser sa demande à la responsable qualité à l'adresse suivante : emilie.sperduti@lespep01.org